

813 Production
société à responsabilité limitée au capital social de 750 €
164 Avenue de Buros, n°25 - 64000 PAU
934 422 999 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU
DU 26 OCTOBRE 2024

Le 26 octobre 2024 à 16 heures,

Les Associés de la société 813 Production, société à responsabilité limitée au capital social de 750 €, située au 164 Avenue de Buros, n°25 - 64000 PAU et immatriculé sous le numéro 934 422 999 auprès du RCS de PAU, a décidé que :

PREMIERE RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR CRÉATION DE PARTS SOCIALES NOUVELLES

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société de deux cent cinquante euros pour le porter à 1.000€.

Ils décident de réaliser cette augmentation de capital en émettant deux cent cinquante parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 €.

DEUXIEME RESOLUTION : AGRÉMENT

Conformément à ce qui est convenu dans les statuts de la société, il est précisé que l'ensemble des associés agréés Monsieur Victor LANDOZZI en tant que nouvel associé de la société.

TROISIEME RESOLUTION : APPORT CONSÉCUTIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les Associés constatent que le nouvel associé fait un versement en numéraire correspondant à sa souscription, à savoir que :

- Monsieur Victor LANDOZZI fait un apport de 250 €.

En conséquence, les Associés décident qu'en échange de son apport, Monsieur Victor LANDOZZI devient propriétaire du nombre de 250 parts sociales de la société 813 Production. La société comptera désormais 1.000 parts sociales, d'un montant respectif d'un euro par part sociale.

QUATRIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION CORRÉLATIVE DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS

Les Associés, compte tenu de la résolution qui précède, décident, de modifier corrélativement l'article 6 des statuts et qui sera désormais ainsi rédigé:

"A la constitution, les associés ont réalisé les apports suivants :

Apports en numéraire :

- *Monsieur Sémi LYAMANI a souscrit à deux cent cinquante parts sociales (250) d'une valeur nominale de 1 euro (1€) chacune par parts, soit un montant total d'apport de deux cent (250) euros.*
- *La société DJAY'INVEST, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6 IMPASSE DE LA BERGERIE, 64000 PAU, immatriculée au RCS de Pau sous le numéro SIREN 983 140 435, et représentée par son Gérant Monsieur Diego SARTHOU, né le 15 janvier 2001 à Pau, de nationalité française, célibataire, a souscrit à deux cent cinquante parts sociales (250) d'une valeur nominale de 1 euro (1€) chacune par parts, soit un montant total d'apport de deux cent (250) euros.*
- *Monsieur Lucas PELLIEUX a souscrit à deux cent cinquante parts sociales (250) d'une valeur nominale de 1 euro (1€) chacune par parts, soit un montant total d'apport de deux cent (250) euros.*

Le 26 Octobre, Monsieur Victor LANDOZZI a souscrit à deux cent cinquante parts sociales (250) d'une valeur nominale de 1 euro (1€) chacune par parts, soit un montant total d'apport de deux cent (250) euros."

CINQUIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION CORRÉLATIVE DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Les Associés, compte tenu de la résolution qui précède, décident, de modifier corrélativement l'article 7 des statuts qui sera désormais ainsi rédigé:

"Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000). Il est divisé en mille (1.000) parts de 1 euro de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 1.000, attribuées de la façon suivante :

- ***Monsieur Sémi LYAMANI*** deux cent cinquante (250) en pleine propriété en rémunération de son apport, numérotées de 1 à 250 ;
- ***La société DJAY'INVEST, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6 IMPASSE DE LA BERGERIE, 64000 PAU, immatriculée au RCS de Pau sous le numéro SIREN 983 140 435, et représentée par son Gérant Monsieur Diego SARTHOU, né le 15 janvier 2001 à Pau, de nationalité française, célibataire,*** deux cent cinquante (250) en pleine propriété en rémunération de son apport, numérotées de 251 à 500 ;
- ***Monsieur Lucas PELLIEUX*** deux cent cinquante (250) en pleine propriété en rémunération de son apport, numérotées de 501 à 750 ;
- ***Monsieur Victor LANDOZZI*** deux cent cinquante (250) en pleine propriété en rémunération de son apport, numérotées de 751 à 1.000 ;

Conformément à la loi, le soussigné déclare expressément que les parts sociales sont souscrites en totalité par les associés et entièrement libérées, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus. [OBJ]"

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

A Pau, le 26 Octobre 2024

LUCAS PELLIEUX

✓ Certified by  yousign

Sémi LYAMANI

✓ Certified by  yousign

La société DJAY'INVEST
Représentée par son Président
Monsieur Diego SARTHOU



Monsieur Victor LANDOZZI

